

**Environnement.** Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'eau et de l'espace a tenu son assemblée générale.

# Le Symage veille sur nos cours d'eau

**L**e Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'eau et de l'espace (Symage) a tenu son assemblée générale à Tauriac, sous la présidence de Jean Launay et en présence de nombreux élus et de représentants d'organismes divers. Christophe Prunet a fait le bilan des actions de l'année.

## QUELQUE 2300 RAGONDINS CAPTURÉS

Le plan ragondins, lancé début 2006 sur les cantons de Sousceyrac, Bretenoux (rive gauche de Dordogne) et Saint-Céré, poursuivi en 2007 sur le canton de Vayrac et les communes de Tauriac, Puybrun, Floirac, Saint Denis-les-Martel, Strenquels et Cazillac, a permis la capture de 2300 ragondins. La phase 3 sera lancée début 2008.

Des travaux sur la Dordogne, permettant le libre écoulement, ont été réalisés notamment l'enlèvement d'un enrochement à Pinsac et l'ouverture d'un chenal de crue à Lacave. Jean Launay a rappelé que le Symage est maître d'ouvrage du chantier. Celui-ci a été établi en concertation avec les services d'Etat après des procédures lourdes qui doivent être respectées. Les démarches de restauration de l'accès à la



De gauche à droite Christophe Prunet, Francis Mallemouche, Jean launay et Jean-Claude Requier lors de l'AG du Symage.

(communes de Carennac et Tauriac) et du Bouscaillou (Gagnac-sur-Cère) vont être concrétisées en 2008, l'un des enjeux principaux de ces travaux étant la sécurité incendie dans l'environnement des deux sites.

L'animation du Programme d'actions et de prévention des inonda-

public, des scolaires et des élus.

## COMMENT GÉRER LES COURS D'EAU

On peut noter la création d'un site Internet et d'une lettre d'informations, des ateliers pédagogiques en milieu scolaire, des réunions publiques qui traiteront de la politi-

cours d'eau.

Enfin, l'assistance du Symage auprès des communes pour la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) a déjà été demandée par 37 communes. Jean Launay a tenu à préciser que cette assistance gratuite est rendue nécessaire par la réglementation en